

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM.ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie (Arrivée à 20h20), CANTE Ghislain, TALMONT David (Arrivée à 20h25), LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann (Arrivée à 20h25).

Absents excusés: MM. LAMOUR Véronique (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LORIC Franck (Pouvoir à M. LE GAILLARD Didier), DENIS David (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal), MOISDON Gabin.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LORIC Emilie, benjamine de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 29 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 26

Avis sur l'extension de la ZA de Keranna à Moréac

(Délibération 2021_11_05_10)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant ouverture d'enquête publique pour l'extension du parc d'activités de Keranna à Moréac en bordure de la RN24 ;

Vu que le conseil municipal de Moréac est appelé à donner un avis sur la demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1-1 du code de l'environnement (loi sur l'eau) ;

M. Gérard STAEL, adjoint au Maire, rappelle que le développement économique de son territoire est l'une des missions qui incombe à Centre Morbihan Communauté. C'est à ce titre que la collectivité a engagé les études préalables visant à étudier l'opportunité d'aménager un îlot en extension de l'actuel parc d'activités de Keranna dans la partie sud du territoire communal de Moréac au croisement de la RN24 et de la RD767.

M. Gérard STAEL, adjoint au Maire, sollicite l'avis des membres du conseil municipal sur ce projet d'extension de la Zone d'Activités de Keranna à Moréac pour une surface de 14,89 hectares, en vue de contribuer au développement du territoire (prévision de 18 lots commercialisables). Cette opération vise à répondre aux demandes émanant des entreprises désireuses de s'implanter sur le territoire dans le but de maintenir le dynamisme économique.

Il précise que la consultation du public s'est tenue du 20 septembre au 21 octobre 2021 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :

- **Donne un avis favorable à l'extension de la Zone d'Activités de Keranna à Moréac en vue de contribuer au développement du territoire,**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire,

